

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1190

présenté par
Mme Genevard et M. Gaymard

ARTICLE 38

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article supprime un dispositif qui a fait ses preuves auprès d'un certain nombre d'élèves.